



## GRANDES CULTURES iBiO

Chambres d'agriculture d'Occitanie



DECEMBRE 2023

### CONSEIL DE SAISON

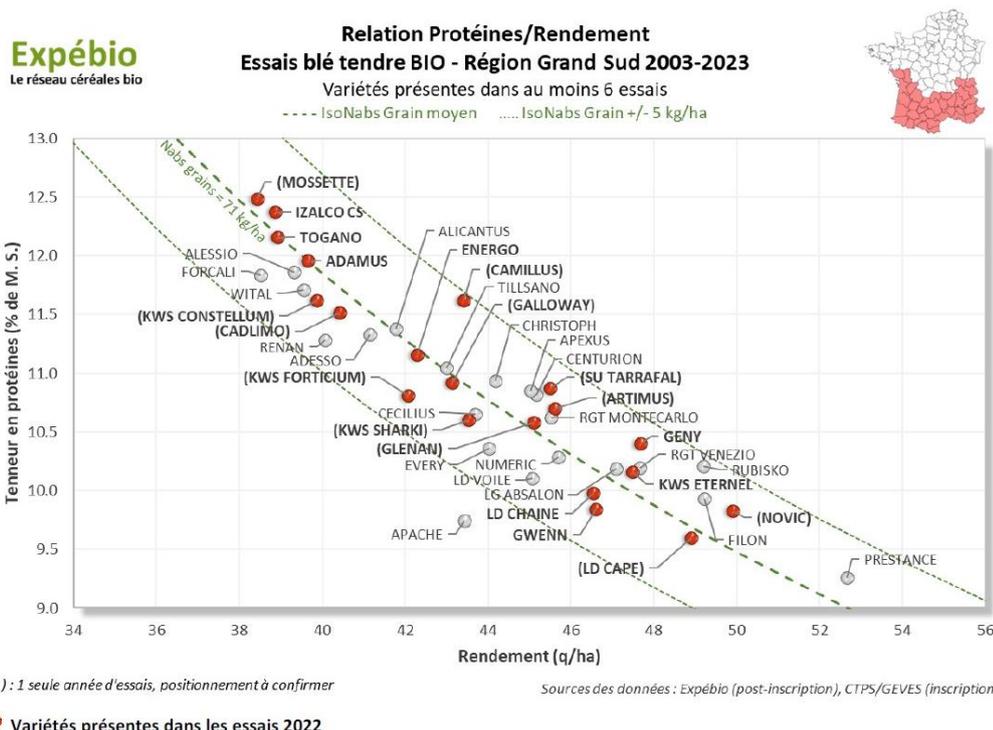
Ce dernier bulletin 2023 va aborder l'état des semis d'automne et les préconisations des instituts pour les emblavements à venir.

### RETARD DES SEMIS

- Le choix variétal, premier critère

En 2024, le marché est alourdi avec 140 000 T de report de stock au 15 septembre pour 430 000 T récoltées en 2023.

Le graphique 1 précise, l'antagonisme entre rendement et variété ; toutes les variétés productives n'apportent pas assez de protéines, leur valorisation sera donc délicate en 2024.



Graphique 1 : Relation Protéines/Rendement

L'institut Arvalis apporte les précisions suivantes :

Ainsi cette année, les recommandations pour les semis bio 2022 de l'ANMF sont :

Variétés Recommandées par la meunerie (VRM)	APEXUS, CENTURION, CHRISTOPH, GENY, IZALCO CS, LD CHAINE, RENAN, RUBISKO, TOGANO, WITAL
Variétés en Observation (VO)	ARTIMUS, GLENAN
Variétés BPMF	ENERGO, FILON, GWENN, LD VOILE

Les **VRM** sont une sélection restreinte de variétés de blés qui, utilisées pures, sont aptes à produire un pain français bio d'excellente qualité.

Les **VO** sont des variétés qui seront potentiellement VRM l'année prochaine.

Les variétés **BPMF** sont des blés que la meunerie peut utiliser en mélange pour la panification.

Compte tenu des retards de semis en mode bio cette année, l'alter nativité (capacité à supporter les semis d'hiver après fin novembre) doit être observée pour choisir une variété adaptée à votre contexte (tableau 1) :

Décider à paille

Variétés et interventions d'automne 2023

Blé tendre Sud-Ouest

17

Obtenteur / Représentant	Nom	Inscription France en AB	Année d'inscription	Aristation (b=barbu / nb=non barbu)	Profil	Rendement / Protéines - Moyennes ajustées pluriannuelles (2003-2023) en % de la moyenne des variétés présentes dans le tableau			Caractéristiques physiologiques				
						SUD			Alternativité	Précocité épiaison	Hauteur	Verse	
						nb années	Rendement	Protéines					QN grains
SAB	ADAMUS		2018 (AT)	b	Compromis protéines / rendement	2	90%	110%	100%		(6)	(5.5)	
CS	IZALCO CS		2016 (FR)	b		6	89%	114%	101%	3	8	4.5	6
SF	MOSSETTE		2020 (SW)	nb		1	88%	115%	101%				
ROL	TOGANO		2009 (SW)	b		9	89%	112%	100%	9	6	4.5	(6)
ROL	CADLIMO		2018 (SW)	nb		1	92%	106%	98%				
SF	CAMILLUS		2022 (HU)	b		1	99%	107%	106%				
KWM	KWS CONSTELLUM		2023 (FR)	b		1	91%	107%	98%	2	7	3.5	7
SAB	WITAL		2018 (SW)	nb		2	90%	108%	98%		6.5	5.5	
SF	APEXUS		2019 (RO)	b		2	103%	100%	103%	(4)	7.5	4.5	(5.5)
LD	ARTIMUS		2020 (AT)	b		1	104%	98%	103%	(4)	7.5	4.5	6.5
CS	ENERGO		2009 (AT)	b	Rendement	9	96%	103%	100%	(3)	6.5	6.5	
AO	GALLOWAY		2023 (FR)	nb		1	98%	100%	99%	2	7	4	6
AO	GENY	AB	2019 (FR)	b		5	109%	96%	105%	3	7	4.5	6
KWM	KWS FORTICIUM		2022 (FR)	b		1	96%	99%	96%	5	6	4.5	5.5
KWM	KWS SHARKI		2016 (DE)	nb		1	99%	97%	97%		(6)	(6)	
AO	RENAN		1990 (FR)	b		15	91%	104%	95%	1	6	4	7
SU	SU TARRAFAL		2019 (DE)	nb		1	104%	100%	104%	(9)	(6.5)	5.5	
LD	TILLSANO		2020 (AT)	b		2	98%	101%	100%		7.5	(5.5)	(5)
CS	EVERY		2019 (AT)	b		2	100%	95%	96%		6	(5.5)	
AO	GLENAN	AB	2023 (FR)	nb		1	103%	97%	101%	2	6	6	4.5
KWM	KWS ETERNAL	AB	2023 (FR)	b	3	108%	93%	102%	2	6.5	4.5	6.5	
LD	LD VOILE	AB	2021 (FR)	b	2	103%	93%	96%	3	6.5	5	5	
CS	NOVIC	AB	2023 (FR)	b	1	114%	90%	103%	4	6.5	3.5	6.5	
AO	GWENN	AB	2020 (FR)	nb	4	106%	90%	97%	6	6	4.5	6.5	
LD	LD CAPE	AB	2023 (FR)	b	1	112%	88%	99%	3	6.5	4	6.5	
LD	LD CHAINE	AB	2021 (FR)	b	2	106%	92%	98%	3	6.5	4	5.5	
FD	PRESTANCE		2021 (FR)	b	2	120%	85%	103%	6	7.5	3.5	5	

(1) : information acquise par la combinaison d'essais au champ ou en conditions contrôlées et de marquage moléculaire

(2) : notes de 1 à 9 calculées à partir des teneurs en protéines des variétés obtenues lors de leur évaluation en agriculture biologique. Cette échelle est différente de celle u

(3) : Avis de l'Association Nationale de la Meunerie Française pour les Blés Biologiques

\* Attention aux risques de contournements

Tableau 1 : Variétés blé tendre (source Arvalis)

Il apparaît que TOGANO et SU TARRAFAL sont les seuls blés très alternatifs, utilisables jusqu'en janvier avec VALBONA souvent associé à la lentille.

PRESTANCE GWEN et KWS FORTICUM demi alternatifs peuvent être semés en décembre.

Tous les autres de type demi -hiver ou hiver comme RENAN sont à semer en novembre.

## ▪ Augmenter la dose de semis

En effet de 15% de pertes estimées à la levée au 1<sup>er</sup> novembre, le taux monte à 30% après le 15 novembre, et dépasse 40% en décembre (résultats CREAB 19989-1997) ; en conséquence les densités de semis doivent être modifiées pour atteindre :

- 400 grains / m<sup>2</sup> au 10 11
- 450 grains au 25 11
- 500 grains au 10 12
- 550 grains au 25 12

Le rendement est directement lié au nombre d'épis, multiplié par le nombre de grains par épis (la fertilité) puis par le poids de mille grains ; en semis tardifs et aussi en boubène, la perte hivernale (gel pluie, ravageurs) amène un taux de tallage inférieur à 1 ; pour obtenir 400 épis, il est donc indispensable d'avoir plus de 400 grains semés.

Mais les faibles densités sortie hiver peuvent aussi s'expliquer par des manques à la levée, lié à l'état défavorable du sol, à son humidité élevée, le rendant collant.

En conditions froides et humides, au-delà de limaces actives les après-midis ensoleillés, les taupins, vers blancs et autres ravageurs limitent la réussite des émergences.

Enfin les attaques de fusarioses précoces derrière précédents défavorables (maïs, sorgho), sont possibles comme celles de charbons des céréales type CARIE, présent en 2023, et pouvant entraîner des pertes totales pour la commercialisation (le COPSEED et l'ACIDE ACETIQUE en traitement de semences sont recommandés).

## ▪ Respecter les sols

Les équipements utilisés en conditions motteuses et sèches ne sont pas adaptés aux semis tardifs (combiné rotative semis- semoir direct).

Les charrois lourds ne conviennent pas non plus (tracteurs supérieurs à 10 tonnes de poids peu agiles).



Photo 1 : Semoir type Vibrose



Photo 2 : Semoir rapide KV

Les solutions passent par les équipements légers de semis, dits « vibrosem » (vibroculteur combiné au semoir, photo 1) et par les semoirs rapides (photo 2) le plus souvent à dents : type VIBROSEEDER-type AGUIRRE-type TS de KVERNELAND...

Pour éviter les ornières, il conviendra de faire preuve de patience, et de semer avec des tracteurs équipés de roues jumelées ou de pneus basses pressions : rappel **le coefficient à respecter** est au minimum de 10 entre le poids du tracteur et la largeur des pneus arrières.

Ex : tracteur de 7 tonnes chargé équipé de pneus en 710 basses pressions.

Ex : tracteur de 9 tonnes chargé équipé d'un jumelage en 480 ou en 520 standard ou basse pression (sigles If ou VF).

Même si les marchés sont peu porteurs, la culture de blé d'hiver joue un rôle essentiel en système bio car :

- Elle permet la lutte estivale contre les vivaces avec chisel-décompacteur-fissurateur et de ce fait favorise la restructuration, l'aération notamment des sols des parcelles irriguées.
- Elle laisse du temps pour déstocker les graines d'adventices estivales problématiques : XANTHIUM-DATURA-AMBROISIE-ABUTILON.
- Elle casse le cycle de pathogènes comme le sclérotinia véhiculé par le colza, la fèverole, le tournesol et le soja : ce champignon reste le premier frein dans la durabilité des systèmes irrigués en bio basé sur les oléo protéagineux, sans oublier la pyrale du haricot.

Dans des conditions de sol délicates cette année, il est important de diminuer le cout de production du blé bio, c'est-à-dire de maximiser le rendement face à des prix en berne ; tel est l'objet de cet article.

**Auteur : Jean ARINO, Chambre d'Agriculture du Gers**

## LA BIO EN 2023

---

Après 15 ans de développement la filière marque le pas, notamment en grandes cultures bio dont le Gers reste le département leader.

### ▪ Des causes multiples à la crise

Bonifiée par l'effet Covid de 2021 et l'accélération des ventes de proximité, la filière bio n'a pu poursuivre sa croissance dès le début de 2022, avec l'arrivée de la guerre en Ukraine et l'inflation qui s'en est suivie.

La chute du pouvoir d'achat des Français, s'est traduite par 11% de chute de la consommation bio en deux ans. Ces changements ont entraîné, la fermeture de rayons bio en grandes surfaces, ainsi qu'une régression des ventes dans les magasins spécialisés.

Les prix du bio à la consommation ont malgré tout poursuivi leur hausse, impulsée par des intermédiaires recherchant souvent des marges amplifiées (transformateurs, industriels et distributeurs).

Depuis mai 2022, les quotas et droits d'exportation, ont été levés en Ukraine, accélérant l'entrée de viande blanche mais aussi de graines y compris bio à bas coût en Europe de l'Ouest.

En France, le système d'aides à la conversion, encadré par le programme AMBITION bio 2022, ne régule plus les surfaces aidées depuis 2015, même en cas d'encombrement des marchés, contrairement au dispositif en vigueur de

2010 à 2014. Ainsi les surfaces par exemple en grandes cultures ont doublé en 3 ans de 2018 à 2020 conduisant à la crise structurelle actuelle.

Ces affirmations se vérifient aussi en production de plantes aromatiques, de viande, de lait ou de vin.

## ▪ Quelles solutions adaptatives ?

Parmi les ajustements possibles la mise en place de légumineuses fourragères (luzerne-trèfles-sainfoin-lotier), solutionne les cas de parcelles aux sols squelettiques, sans réserve en eau, appauvris en matière organique. Nous retrouvons ces sols sur toutes les pentes fortes exposées à l'ouest ou en soulain. Ce choix reste agronomique et ne répond qu'au cas des sols érodés et vieilliss par l'érosion.

En grandes cultures BIO toutes les productions sont concernées, y compris le soja BIO malgré son déficit structurel historique national : de fait le prix de marché en produits de soja bio français à 600 € par tonne se situe juste au-dessus de celui des produits d'importations (Brésil, Togo, Ukraine).



Photo 3 : Pyrale du haricot sur soja

Réorganiser son assolement en faveur du soja résilient sur les prix n'est pas simple, car cet oléagineux fournisseur de protéines, subit de plein fouet les assauts répétés du climat-pluies diluviennes alternant avec températures tropicales-.

Les conséquences culturales sont lourdes en situation biologique sur des plantes sensibles et soumises au stress comme le soja. En effet l'absence de solutions phytosanitaires efficaces face aux ravageurs (HELIOTIS-PYRALES-PUNAISES) en bio, s'ajoute parfois

à des disponibilités en eau d'irrigation revues à la baisse (du fait de la disparition programmée des glaciers, de l'envasement des collinaires, et de l'absence de créations de réservoirs).



Photo 4 : Plant de soja en sec

Sur la photo 3, on peut y voir la pyrale du haricot sur soja : stade avancé en octobre 2023, prête à se nymphoser, tombée au sol, pour y passer l'hiver, et s'en envoler en juin 2024.

Sur la photo 4, un plant de soja cultivé en sec, sol de plateau auscitain limoneux profond : double effet des températures extrêmes d'aout-80 % d'avortement et gousses envahies par la pyrale.

Tous les autres produits céréaliers, ont subi une chute de 50% en un an de leur prix de vente, ramené parfois en dessous du prix des grains conventionnels : le Gers a ainsi été amené à déclasser en conventionnel 5 à 20% de ses graines récoltées sur 2022 mais aussi 2023. (tournesol-blé-orge-triticales-avoine).

## ▪ La filière grandes cultures bio propose des repères

L'interprofession Bio-Occitanie a proposé fin septembre 2023 des scénarii de mise en culture, soit pour les cultures destinées à l'alimentation humaine (graphique 1), soit pour des cultures destinées à l'alimentation animale (graphique 2).

## PRÉCONISATIONS D'EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2023

### ALIMENTATION HUMAINE

Cultures	Préconisation	Contextes & Commentaires	
Blé Panifiable		Stocks importants et concurrence forte d'autres bassins de production (atlantique / centre). Amendement nécessaire pour la qualité et éviter le déclassement en fourrager.	<b>Culture à développer</b> <b>Culture à maintenir</b> <b>Culture à diminuer</b>
Blé Dur		Vigilance sur la qualité attendue par le marché. Culture à maintenir dans les bassins adaptés. Contractualisation obligatoire dans un marché saturé.	
Orge brassicole		Culture uniquement contractuelle en variété pure (s'assurer du débouché). Bonne qualité demandée.	
Tournesol Lino		Le marché subit encore la crise ukrainienne. Plus compliqué d'obtenir des contrats	<b>Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé</b> <b>Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio</b>
Tournesol Oléique		Marché subit encore la crise ukrainienne. Présence de stocks importants d'huile et de graines. Situation en France critique (prix égaux à ceux du conventionnel)	
Colza		Marché saturé dû à l'arrivée de nouveaux intervenants. Interrogation sur l'impact de la sécheresse au semis.	<b>Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel</b>
Soja AH		Marché <u>uniquement contractuel</u> , de niche. Risque de mauvaise qualité les années à forte pression.	
Lentilles		Marché uniquement contractuel.	
Pois-chiches		Marché <u>uniquement contractuel</u> , de niche,	
Lin		Marché de niche uniquement contractuel	
Cameline, chia, etc.		Cultures de diversification, uniquement contractuelles pour des marchés de niche.	

Graphique 2 : Alimentation humaine

Sur le graphique 2 réservé à l'alimentation humaine, hormis les blés de qualité sous contrat, toutes les cultures d'hiver (petit et grand épeautre-orge de brasserie-avoine de floconnerie-seigle meunier) sont en surproduction (y compris le colza bio dont le prix a diminué de 40 % sur deux ans) !

Par contre les cultures de légumineuses à graines (lentilles, pois chiches) et le lin sous contrat sont demandées avec des prix soutenus, car justement il s'agit de cultures délicates à produire, sensibles aux aléas climatiques (verse-avortement-coulure-maladie (botrytis)).

Seul le soja de qualité reste demandé à des prix très basiques.

## PRÉCONISATIONS D'EMBLAVEMENT POUR LA RÉCOLTE 2024

### ALIMENTATION ANIMALE

Cultures	Bio	C2	Contextes & Commentaires	
Blé Fourrager		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge) et a l'avantage d'avoir une valeur protéique plus élevée	<b>Culture à développer</b> <b>Culture à maintenir</b> <b>Culture à diminuer</b>
Triticale		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge). Déclassement potentiel	
Orge		Conv	Le blé fourrager est à privilégier aux autres céréales fourragères (triticale et orge). Déclassement potentiel	
Pois et Féveroles		Conv	Avec les problématiques actuelles du marché en soja, toutes les sources de protéines se développent.	<b>Marchés porteurs, à la hausse ou stabilisé</b> <b>Marché équilibré, risque de dépréciation des prix Bio</b>
Soja AA		Conv	Le marché reste demandeur (filières porteuses dans le Sud-Ouest), afin de compléter les filières d'importations.	
Maïs		Conv	Marché subit la pression en prix et en volumes des céréales fourragères	<b>Marché encombré, Risque de déclassement en conventionnel</b>
Sorgho		Conv	Marché de niche en lien avec le maïs. A contractualiser.	
Mélanges			<u>Uniquement contractuel</u> ou si le tri est effectué à la ferme. (Blés issus de mélanges → blés fourragers)	

Graphique 3 : Alimentation animale

Sur le graphique ci-dessus, les graines pour l'alimentation animale comme le maïs et le soja, en diminution de volume en 2022, restaient porteurs ; mais l'abondante récolte de maïs en 2023, devrait entraîner son prix vers celui du blé bio (220€/tonne).

Les orges triticales avoines fourragères, comme le blé, sont en report de stock important.

## ▪ Quel avenir pour ces filières grandes cultures bio ?

Les filières bio sont très interdépendantes, les végétaux des céréaliers, servant de nourriture aux porcs volailles et ruminants des éleveurs.

Ainsi la chute de consommations de viande issue d'animaux en bio, impacte par leur sous consommation d'aliments bio, l'utilisation des graines bio.

A l'image des actions conduites dans certains pays, deux axes d'amélioration sont possibles sur :

- l'amont en régulant les conversions selon le marché, an par an au fil de l'eau : action à moyen terme.
- l'aval à court terme en recentrant l'intérêt de l'alimentation humaine bio « label de qualité reconnu par l'INAO » vis-à-vis des autres labels divers et variés -HVE-sans désherbant-naturel etc., en rappelant les aménités positives de la bio sur le travail, la structuration des filières courtes, l'air, l'eau, le sol et l'environnement.

Aujourd'hui la crise est installée, à court terme des solutions d'urgence telles que les enveloppes de crise, n'atténueront le problème que temporairement. Une demande au niveau régional a été faite pour augmenter l'aide de l'éco-régime niveau 3 à 145€/ha, cette orientation serait un signe fort d'accompagnement public d'une filière impactée par sa propre croissance.

**Auteur : Jean ARINO, Chambre d'Agriculture du Gers**

## > VOS CONTACTS DÉPARTEMENTAUX

- Chambre d'agriculture 09  
Marie GOLBA DELECOURT – 06 42 67 90 19  
[marie.golbadelecourt@ariego.chambagri.fr](mailto:marie.golbadelecourt@ariego.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 11  
Antoine AUVERLOT – 04 68 94 50 00 / 07 86 78 36 62  
[antoine.auverlot@aude.chambagri.fr](mailto:antoine.auverlot@aude.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 12  
Catherine SAUNIER - 05 65 73 73 38  
[catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr](mailto:catherine.saunier@aveyron.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 30  
Thierry PIANIETTI – 04 66 25 46 89 / 06 12 77 37 37  
[thierry.pianetti@gard.chambagri.fr](mailto:thierry.pianetti@gard.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 31  
Tara HOPKINS – 06 45 34 10 50  
[tara.hopkins@haute-garonne.chambagri.fr](mailto:tara.hopkins@haute-garonne.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 32  
Yves VIVES – 05 62 61 77 13  
[yves.vives@gers.chambagri.fr](mailto:yves.vives@gers.chambagri.fr)  
Jean ARINO - 05 62 61 77 50 / 06 80 66 86 89  
[j.arino@gers.chambagri.fr](mailto:j.arino@gers.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 34  
Rémy KULAGOWSKI – 04 67 36 44 15/06 17 32 40 61  
[remy.kulagowski@herault.chambagri.fr](mailto:remy.kulagowski@herault.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 46  
Georgia SAUNDERES – 06 49 29 62 11  
[g.saunders@lot.chambagri.fr](mailto:g.saunders@lot.chambagri.fr)  
Vincent AUDOUIT – 06 25 76 26 20  
[v.audouit@lot.chambagri.fr](mailto:v.audouit@lot.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 65  
Marie-Laure BAILHE - 06 07 347337  
[ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr](mailto:ml.bailhe@hautes-pyrenees.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 81  
Maëva COLOMBET – 06 69 45 08 56  
[m.colombet@tarn.chambagri.fr](mailto:m.colombet@tarn.chambagri.fr)  
Stéphanie CAMAZON – 05 63 48 83 83  
[s.camazon@tarn.chambagri.fr](mailto:s.camazon@tarn.chambagri.fr)
- Chambre d'agriculture 82  
Ingrid BARRIER - 05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09  
[ingrid.barrier@agri82.fr](mailto:ingrid.barrier@agri82.fr)  
Anne-Charlotte PENAS – 06 42 70 29 25  
[ac.penas@agri82.fr](mailto:ac.penas@agri82.fr)

### Bulletin rédigé par la Chambre d'Agriculture de Tarn-et-Garonne et les CA départementales d'Occitanie

Chambre d'Agriculture 82 - 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban - 05 63 63 30 25 - [agri82.chambre-agriculture.fr](http://agri82.chambre-agriculture.fr)



La Chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par Chambres d'agriculture France (APCA). Elle est titulaire d'un contrat d'assurance n°08021111-1024 auprès de Groupama d'Oc garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique figurée en début de document. Il s'appuie sur l'analyse de risque du BSV. Les BSVs sont consultables en ligne sur <https://agri82.chambre-agriculture.fr>. Cette action de diffusion est cofinancée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne, le Département de Tarn-et-Garonne et par l'État au travers du Casdar. Toutes interventions sur la culture sont réalisées selon les bonnes pratiques agricoles et sous la responsabilité de l'exploitant. Crédit photos (sauf mention contraire) : Chambre d'Agriculture 82.



OPE COS ENR n°55